

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 41 (1903)  
**Heft:** 32

**Artikel:** L'astrologue du "Conteur"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-200325>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.  
Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**ENVOI GRATUIT** de la collection des numéros du 3<sup>me</sup> trimestre et d'un exemplaire de l'*Almanach du Conteur* 1903 à toute personne qui prendra un nouvel abonnement d'un an, à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain.



L'astrologue du « Conteur », le seul qui ne se trompe jamais. A qui le questionne, il répond toujours, avec la plus grande assurance: « Eh bien, le temps est là;... y peut pleuvoir, tout comme y peut faire beau... »

## Anzeindaz. — Taveyannaz.

Anzeindaz est le nom du haut pâturage où aboutit la vallée de Gryon, et qui forme col, de telle façon qu'on peut à volonté descendre sur le Valais ou sur le canton de Vaud. Les chalets, à l'entrée du pâturage, immédiatement derrière la colline de la Tour, qu'on voit si bien de Gryon, sont à 1897 mètres de hauteur absolue; le sommet du col, quarante minutes plus loin, est à 2036 mètres. Le pâturage est considérable. C'est le plus grand des Alpes vaudoises. Entre le pied des Diablerets et les rochers de la Tête de Bellaloux, les vaches peuvent se promener une lieue durant sans sortir de leur domaine. Ce qui le fait paraître plus grand encore, ce sont les ondulations du terrain, mamelons, vallécules, qui s'y multiplient à l'infini. Par le brouillard, on a les

\* Extrait de l'ouvrage « Bex et ses environs ».

plus grandes chances de s'y perdre. Des vachers qui y avaient passé vingt saisons, surpris le soir dans ce dédale, en ont eu pour la nuit à y rôder inutilement. On en cite un qui, ainsi perdu, s'est tué en tombant du haut d'un escarpement insignifiant qu'on voit fort bien à quelques minutes des chalets...

Anzeindaz est le pâturage alpestre par excellence. Il vaudrait la peine d'y monter, n'y eût-il ni glacier, ni éboulements. L'air y est plus vif encore, plus léger, plus tonique, que dans le vallon de La Vare. Les Alpes vaudoises n'ont pas de pelouses plus vastes, plus variées, plus finement émaillées. Elles y ont réuni tous les trésors de leur flore. Entre les tertres verdoyants se cachent des vallons au fond plat, où s'attardent les ruisseaux, et dont la végétation est une merveille de fraîcheur et d'éclat. Quand on y est, on fait comme les ruisseaux, on ne sait plus en sortir...

On passe trop peu de temps à Anzeindaz; il faudrait y séjourner. Les vrais amateurs de la nature s'arrangent au moins pour y coucher une nuit au temps de la pleine lune.

L'alpe de Taveyannaz (1863 mètres) appartient aux bourgeois de Gryon. Ils ont aussi une part d'Anzeindaz, un quart, si je ne me trompe; mais Taveyannaz leur appartient tout entier, et ils en sont fiers comme du joyau de leur commune, plus fiers encore que du bassin de leur fontaine, en marbre de Saint-Triphon...

S'il est une montagne bien entretenue, c'est celle de Taveyannaz. Elle est située, comme l'alpe de Solalex, au pied des derniers remparts des Diablerets, mais de l'autre côté, sur le versant en pente douce qui regarde la Gryonne. Les chalets, au nombre de près de quatre-vingts, forment une espèce de bourgade, disposée par rue; c'est le village d'été, où se transporte joyeusement et où vit en famille, au milieu de ses troupeaux, la moitié de la communauté.

Taveyannaz est la plus gaie des montagnes vaudoises. Un pic des Diablerets, celui de Châtillon, rappelle seul le voisinage de ces redoutables géants. D'ailleurs, la vue est libre et n'offre guère que des tableaux gracieux: Chamossaire et ses pelouses, les vertes montagnes d'Ollon, la vallée du Rhône, et plus loin les sommités de la Savoie, dont la distance efface les aspérités.

Les amateurs de scènes champêtres feront bien de se rendre à Taveyannaz le jour de la mi-été, c'est-à-dire le second dimanche d'août. Ils y trouveront toute la population du village fort animée et en pleine fête. On arrive le samedi soir; un premier bal, dans une étable préparée ad hoc, se prolonge fort avant dans la nuit; on se couche comme on peut, sur le foin. Le lendemain, on passe la matinée à jaser ou à se promener; puis on dine sur l'herbette. Les provisions ne manquent pas; chaque fille a apporté un panier plein, et les gar-

\* Cette année, la mi-été de Taveyannaz a eu lieu le 2 août.

çons ont pris soin que le vin ne fût pas oublié; bientôt le bal recommence et ne s'interrompt qu'à la nuit, pour recommencer encore dans le même chalet que la veille, car il y a d'opiniâtres danseurs et d'intrépides danseuses qui ont fait serment de s'en donner à cœur joie et de ne pas rentrer avant le lundi. Il y a deux ans (en 1869, *Réd.*), Juste Olivier y assistait, et, monté sur une tribune improvisée, chantait devant la foule, réunie en cercle autour de lui, une de ses plus gracieuses chansons, écrite pour la circonstance:

Les filles, les garçons,  
A danser se hasardent.  
En dansant se regardent...  
On connaît ces façons  
Des filles, des garçons.

EUGÈNE RAMBERT.

## Bon pour le mariage.

Messieurs de *Conteur*,  
Fouillant dans de vieux papiers de famille, voici le document que j'y trouve. Je copie textuellement:

ARRONDISSEMENT MILITAIRE DE VEVEY

Je soussigné, commis d'exercice du contingent de X, déclare que le citoyen Jean-Pierre C., domicilié dans cette commune, étant dans l'intention de se marier, s'est présenté devant moi, armé, équipé et en uniforme complet. Le présent billet sera remis au Pasteur de la Paroisse, qui le conservera.  
Donné à X, le 14 octobre 1804.

Le commis d'exercice,  
N.

Eh bien, messieurs, ne valait-il pas la peine de vous être communiqué, mon document?

Si pareil usage existait encore de nos jours, quelles n'en seraient pas les conséquences heureuses pour l'amélioration et le perfectionnement physique et moral de la race, qui s'en va dégénéralant.

Ne peut se marier que celui qui est jugé apte au port des armes. H.-L. A.

Bien des personnes, croyons-nous, ne seraient pas de l'avis de notre correspondant.

## La chatte du notaire.

L'autre soir, un notaire du canton descend, après souper, à son étude pour y chercher un projet d'acte dont il se propose de revoir la rédaction. Connaissant les lieux comme sa poche, il se dispense de prendre une lumière et va tout droit à son pupitre, où il avait laissé la pièce en question. Il étend le bras pour la saisir, mais sa main rencontre une sorte de paquet qui, chose étrange, se recule à mesure qu'il avance.

— Que diable est-ce là? murmure-t-il en allumant une lampe.

Il aperçoit alors, au haut de son bureau, enveloppée de feuilles de papier, sa chatte dont le regard lamentable et les oreilles aplaties indiquent suffisamment que ce jour-là n'est pas le plus beau de sa vie.